



Mariage avec une algerienne sans papier

Par **aya33**, le **12/01/2011** à **17:20**

Bonjour,
je vais bientôt recevoir mon divorce et je voudrais me remarier avec une personne sans papier, ma question est: quand je reçois mon jugement de divorce combien de temps je reste pour me remarier? et quelles sont les démarches? MERCI DE ME REpondre SVP

Par **corima**, le **12/01/2011** à **23:04**

Bonsoir,

[citation]Il n'existe donc aucun délai à respecter entre la prononciation définitive et officielle d'un divorce et le fait de pouvoir se marier à nouveau mais attention, il est très important que le divorce soit prononcé officiellement et définitivement par un jugement avant de pouvoir se remarier parce-que cela peut être considéré comme de la polygamie ![/citation]

Sinon, je suppose que vous êtes au courant que ça ne va pas être facile pour le mariage avec une personne sans papier, le maire pourrait refuser

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **23:19**

Il faut que l'acte de naissance fasse mention du divorce.